

# Délibération

## Commission de la Formation et de la Vie Universitaire | CFVU

Séance du 25 novembre 2025

Délibération n° 122-2025

Point 03.02

**Point 03.02. de l'ordre du jour**  
**Procès-verbal de la CFVU du 07 octobre2025**

**EXPOSE DES MOTIFS**

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg est invitée à adopter le procès-verbal de la séance du 07 octobre2025.

**Délibération**

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **procès-verbal de la séance du 07 octobre2025**.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	36
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 26 novembre 2025

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Le Directeur général des services adjoint  
de l'Université de Strasbourg

Bernard LICKEL

# 07 octobre 2025

## Procès-verbal de la

### Commission de la formation et de la vie universitaire

#### SOMMAIRE

<b>INFORMATIONS.....</b>	<b>4</b>
1. INFORMATIONS GENERALES .....	4
<b>DELIBERATIONS .....</b>	<b>4</b>
3. REPARTITION N1-N2 AU SEIN DU VOLET FORMATION DU BUDGET 2026.....	4
<b>INFORMATIONS (SUITE).....</b>	<b>9</b>
2. BILAN DE LA POLITIQUE DES DROITS DIFFERENCIES .....	9
<b>DELIBERATIONS (SUITE) .....</b>	<b>15</b>
4. PROCES-VERBAL DE LA CFVU DU 23 SEPTEMBRE 2025.....	15
5. DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS DE LA CFVU .....	15
5.1. <i>Commission reconstitution carrière</i> .....	15
5.2. <i>Conseil d'orientation du Service de formation continue</i> .....	15
5.3. <i>Commission ad hoc « Expérimenter, transformer et amplifier la pédagogie » (ETAP)</i> .....	15
6. PROJETS D'OUVERTURE A L'ALTERNANCE POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027.....	17
7. CAHIER DES CHARGES DE L'AAP INVESTISSEMENT FORMATION 2026 .....	18
<b>APPROBATION .....</b>	<b>18</b>
8. DISPOSITIFS ET SOUTIENS FINANCIERS DANS LE CADRE DU PORTAIL FORMATION .....	18
9. PROPOSITION DE MODIFICATION DES DISPOSITIFS DE BOURSES DE MOBILITE – DRI.....	18
10. TARIFS DES CERTIFICATIONS PROPOSEES PAR LA CELLULE DE CERTIFICATIONS EN LANGUES – FACULTES DES LANGUES.....	20
10.1. <i>TOEIC</i> .....	20
10.2. <i>LTE</i> .....	20
10.3. <i>WIDAFC</i> .....	20
11. DIVERS.....	21

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

**Président de séance**

Mme Rachel SCHURHAMMER, Vice-présidente Formation

**Membres élus**

Collège A

M. Pascal DIDIER, M. Fabrice FAVRET, M. Emmanuel GAQUEREL, M. Jean-François LAFAIX, Mme Sylvie RAISON, M. Bruno TRESCHER, Mme Béatrice VAXELAIRE

Collège B

Mme Josefa BLEU, Mme Aurélie BOURDERIOUX, M. Vincent LECLERC, Mme Ségolène PLYER, Mme Laurence RASSENEUR

Collège BIATSS

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT, Mme Pauline DUDKA, Mme Bénédicte ELIAS, Mme Estelle STECK

Collège étudiant

M. Evan SOMMER, M. Marcellin SITTER, Mme Wendy BOUTET, Mme Clara FRANÇOIS, Mme Célia LAKHDAR, Mme Anya LUTZ, M. Nathan HANEN, M. Julien WICKERSHEIMER

Personnalités extérieures

M. Daniel GASSNER

**Invités**

M. Bernard LICEL, M. Hervé BERVILLER, Mme Sophie KENNEL, Mme Samira KHEMKHEM, M. Jérémy DARENNE, Mme Marion BERNARD-SCHWEITZER, M. Jean-Paul DE LA RICA, M. Yannick SCHMITT, M. Dominique SCHLAEFLI, Mme Clémentine BOURGEOIS, Mme Marie-Alexandra CHINETTI, Mme Karine ORY, Mme Jeannine RENNER, Mme Celia CRIQUI, M. Yann GAUDEAU, Mme Caroline MESSNER-WOLFF, Mme Camille FLORENTZ

**ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS**

**Président de séance**

Mme la Présidente Frédérique BERROD

**Membres invités permanents**

Mme Valérie GIBERT, Directrice générale des services

Mme Sophie ROUSSEL, Directrice du CROUS de Strasbourg

M. Frédéric DRUE, Agent Comptable de l'Université de Strasbourg

**Membres élus**

Collège A

Mme Béatrice HEURTAULT (procuration à Fabrice FAVRET)

Collège B

M. Yann BASIRE, M. Cyrille BLONDET (procuration à Vincent LECLERC), M. Thomas BOULLU (procuration à Ségolène PLYER)

Collège étudiant

Mme Laura ARUST (procuration à Célia LAKHDAR), M. Elio CATALAN (procuration à Anya LUTZ), M. William CORDONNIER (procuration à Wendy BOUTET), M. Virgile LEBRETON (procuration à Clara FRANÇOIS), M. Alessandro RANDOLFI (procuration à Clara FRANÇOIS), Mme Aurélie WAGNER (procuration à Marcelin SITTER), M. Aurian DA COSTA, Mme Camille FREYERMUTH

Personnalités extérieures

M. Dominique KERN (procuration à Fabrice FAVRET), M. Thierry POTIER, Mme Irène WEISS

**Invités**

M. Frédéric MASSON, Mme Diane DUPRONT, M. Sylvain DIAZ, M. Thomas KEDINGER, Mme Lucie GONIN

*La séance est ouverte à 14 h 05 sous la vice-présidence de Mme Rachel SCHURHAMMER.*

## **Informations**

### **1. Informations générales**

Rachel SCHURHAMMER rappelle en préambule que le contexte gouvernemental est particulièrement incertain. Le budget et la répartition des dotations aux composantes vont être abordés, mais les montants ne sont pas définitifs. Le gouvernement pourrait éventuellement voter un budget avant la fin d'année, mais personne n'est sûr de rien. L'Université, comme l'ensemble des établissements publics, est en grande difficulté. Cependant, il faut continuer à faire fonctionner les établissements.

## **Délibérations**

### **3. Répartition N1-N2 au sein du volet Formation du budget 2026**

Yann GAUDEAU confirme que l'incertitude est importante pour le budget 2026. La dotation de l'État dépendra du budget national qui ne sera certainement pas voté avant la fin d'année 2025. Cela aura des conséquences pour les composantes, les services et les unités de recherche. Les Directeurs d'unités ont été prévenus qu'il faudra restreindre les dépenses. Par ailleurs, un changement de logiciel de comptabilité et de gestion financière obligera l'Université à réduire les commandes au strict minimum.

Le contexte économique est loin d'être favorable. Plusieurs mesures ne seront pas financées, notamment les mesures Guérini (revalorisations salariales) qui vont avoir un impact de 3,5 M€ sur la masse salariale, et le CAS Pensions (retraites de l'État) qui ne seront pas compensés en 2026 pour 5,46 M€. Enfin, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est supporté par l'établissement comme les années précédentes pour 1,5 à 2 M€ par an.

Cette instabilité pourrait conduire à un début d'exercice en mode « services votés », c'est-à-dire n'ouvrir qu'une partie des crédits pour garantir la capacité de sécurisation de l'établissement en cas de coupes budgétaires importantes.

Plusieurs facteurs d'incertitude s'ajoutent à ces prévisions. La réforme de la protection sociale des agents publics ne sera pas compensée, ce qui ajoutera une charge de 2,5 M€ pour l'établissement. En outre, la Loi de Programmation de la Recherche 2026 va être évaluée à minima. L'Université supportera donc les revalorisations des doctorants et les chaires des Professeurs juniors.

La situation locale est très fragile, mais l'Unistra ne sera pas placée sous tutelle du recteur. La part non financée de la masse salariale sera d'environ 20 M€ en 2026, contre 12 M€ en 2025. La facture énergétique se réduit, mais reste supérieure de 4 M€ par rapport aux tarifs d'avant la crise énergétique. Enfin, plusieurs postes du numérique, de la maintenance immobilière et du nettoyage progressent de 500 k€ à cause de l'inflation. La subvention pour charge de service public (SCSP) est donc insuffisante. Toutefois, le

dynamisme des projets et des contrats permet de contribuer plus largement au fonctionnement général de l'établissement.

Pour rappel, le budget N1-N2 2025 aboutissait à un déséquilibre de fonctionnement de 16,2 M€, avec un prélèvement dans le fonds de roulement de 12,4 M€. Ce déséquilibre s'aggraverait à 23,5 M€ en 2026, avec un recours au fonds de roulement de 19,1 M€. Cette hypothèse repose sur le maintien des dotations des composantes, des unités de recherche et des services, avec une reconduction de la réserve de précaution de 10 %.

Les ressources totales pour 2026 sont estimées à 459 M€, soit une hausse de 10,4 M€ par rapport à 2025. Cela inclut une dotation de l'État pour la masse salariale de 351,8 M€, une autre dotation étatique pour le fonctionnement de 31,6 M€, des recettes propres de 22,2 M€, et des recettes non encaissables de 53,3 M€ (frais environnés, amortissements et provisions).

Plus spécifiquement, le pôle Formation et recherche se verra attribuer 48,7 M€, répartis entre plusieurs postes. Les moyens dédiés à la formation sont de 6,7 M€, dont une dotation aux composantes de 5,5 M€ et une dotation pour l'entretien locatif de 1,2 M€.

Pour conclure, il convient de rappeler que 2026 sera une année blanche pour le COMP, ce qui génère une perte de 3 M€. Il faudra certainement corriger le budget initial en fonction des arbitrages du futur budget de l'État.

Enfin, plusieurs actions peuvent être mises en place :

- Poursuivre le lobbying pour compenser des mesures décidées nationalement,
- Poursuivre les économies,
- Maintenir la dynamique des ressources propres et des justes coûts partagés,
- Mener à bien la réforme de l'IdEx et l'optimisation des grands projets en anticipant leur fin en 2028-2029,
- Gérer finement la masse salariale, même si la Lettre d'Orientation Budgétaire évoque une campagne de recrutement « aussi ambitieuse que possible ». En effet, si la masse salariale dépasse 83 % des dotations de l'État, l'Université passera sous la tutelle du rectorat.

Julien WICKERSHEIMER demande des précisions sur les conséquences d'une mise sous tutelle du rectorat.

Yann GAUDEAU explique que le CA devra proposer des mesures d'économies. Si ce n'est pas suffisant, le rectorat mettra en place des mesures drastiques, comme le gel de la publication des postes. Le niveau de fonds de roulement permettra de tenir au moins jusqu'en 2027, mais la trajectoire n'est pas bonne sur le long terme.

Caroline CARLOT-SCHMITT observe que le Conseil d'administration a déjà voté les grandes enveloppes, notamment la réduction de 200 k€ de l'appel d'offres « investissements pédagogiques » qui finance les salles de TD et TP. La question est de savoir si la CFVU a son mot à dire sur ces réductions budgétaires.

Yann GAUDEAU répond que la CFVU ne peut pas revenir sur les enveloppes votées, mais elle pourrait demander une autre répartition.

Rachel SCHURHAMMER ajoute que ces moyens ne seront pas perdus grâce à la mobilisation des grands projets. C'est simplement une bascule d'enveloppe.

Yann GAUDEAU note que des fongibilités sont également possibles avec l'enveloppe IdEx Formation.

Rachel SHURHAMMER explique que l'objectif est de conserver une enveloppe constante sur la partie projets pédagogiques et investissements, grâce à des moyens SFRI, IdEx, ou autres.

Caroline CARLOT-SCHMITT estime que cette réduction n'a pas été débattue.

Rachel SCHURHAMMER souligne que l'IdEx n'apparaît pas dans ce budget pour le moment.

Caroline CARLOT-SCHMITT rappelle que l'investissement pédagogique rencontrait un franc succès, en finançant une trentaine de salles chaque année. Réduire cette enveloppe de 40 % priverait les composantes de nombreux avantages matériels (rétroprojecteurs, matériel informatique, etc.).

Yann GAUDEAU précise que des critères multiples pourront être mis en place, à la fois pédagogiques et financiers. Certaines composantes arriveront à financer leurs salles sans cette dotation de la CFVU.

Caroline CARLOT-SCHMITT estime que les données fournies ne sont pas suffisantes. De plus, il devait y avoir une discussion pour limiter le nombre d'appels à projets à moyen terme, afin de réduire la charge administrative. Or il y a simplement une baisse de 200 k€ sur l'investissement pédagogique.

Yann GAUDEAU répond que cette baisse concerne seulement la dotation d'établissement. Pour rappel, le budget de fonctionnement sera en déficit d'au moins 23,5 M€. Ce début d'optimisation semble raisonnable au regard des capacités financières des différents N2. Cela étant, la CFVU pourra décider collectivement de revoir la répartition des enveloppes.

Rachel SCHURHAMMER indique que cet appel à projets était financé jusque-là sur la part établissement. Il a été décidé de la prendre sur d'autres fonds en 2026 (SFRI, IdEx), dont les réallocations seront débattues ultérieurement. L'idée est de profiter des moyens des grands projets pour pallier la baisse des budgets établissement, afin de ne pas perdre la capacité de rénovation et d'investissement des composantes.

Laurence RASSENEUR fait remarquer que le principal problème est que l'Université se dirige vers des économies drastiques en 2027, car elle ne pourra plus assurer ses missions principales.

Rachel SCHURHAMMER confirme que cela a été présenté à l'ensemble des équipes de Direction lors des dialogues stratégiques. C'est difficile à dire, mais c'est la réalité. La période d'expansion doit s'arrêter.

Laurence RASSENEUR souligne que l'État se désengage progressivement de toutes ses missions. C'est inacceptable.

Rachel SCHURHAMMER répond que le dialogue avec les ministères sera renoué dès que possible.

Laurence RASSENEUR déclare qu'un rapport de l'IGESR recommande d'augmenter les droits d'inscription de tous les étudiants, en les alignant sur les droits différenciés.

Rachel SCHURHAMMER ajoute que la fin des exonérations pour les étudiants extracommunautaires est également envisagée par le gouvernement.

Laurence RASSENEUR estime que la CFVU doit soutenir la Présidente dans son combat auprès des ministères pour que l'État arrête de se désengager.

Rachel SCHURHAMMER témoigne que tous les Présidents d'Universités sont mobilisés sur ce sujet.

Pauline DUDKA confirme que la problématique de la baisse de 200 k€ sur l'investissement pédagogique a été évoquée en Commission des Finances. Cela signifie que les nouvelles modalités d'attribution des IdEx devront tenir compte des besoins récurrents des composantes, et plus seulement des nouveautés.

Rachel SCHURHAMMER indique que plusieurs dotations N1-N2 sont fléchées vers des besoins spécifiques de composantes. Dans le contexte actuel, il semble logique de recentrer le budget sur les besoins. Pour le moment, il n'est pas possible de prévoir une récurrence sur les grands projets, car ils vont s'arrêter en 2027, mais ces fonds seront mobilisés pour des besoins concrets d'ici là. Une audition aura lieu au mois de décembre pour le maintien du budget SFRI. Malheureusement, cela reste particulièrement incertain.

Les dialogues stratégiques permettent d'échanger directement avec les composantes sur l'attribution des enveloppes, à la fois dans les investissements pédagogiques, et dans les divers projets.

Yann GAUDEAU relève que ces éléments seront discutés dans le cadre de la réforme de l'IdEx. Toutefois, il faudrait maintenir un équilibre, car l'IdEx sera supprimé s'il n'est orienté que vers des dépenses récurrentes. En outre, l'année 2026-2027 pourra encore être couverte par le fonds de roulement de l'Université.

Laurence RASSENEUR rappelle qu'un précédent ministre a confirmé que l'État souhaite que les Universités utilisent au maximum leur capacité d'autofinancement, et se tournent vers des fonds européens.

Yann GAUDEAU confirme que le seul moyen de financement envisagé par le rapport de l'IGESR est la hausse des droits d'inscription. Cette question sera tranchée lors de la prochaine élection présidentielle, car c'est un sujet de société.

Rachel SCHURHAMMER suppose que les financements européens seront plutôt tournés vers la défense à l'avenir.

Caroline CARLOT-SCHMITT s'interroge sur la hausse de 400 k€ pour le projet « bienvenue en France », pour 200 k€ en fonctionnement et 200 k€ en personnel.

Yann GAUDEAU répond que les actions ne sont pas encore définies. Elles seront débattues par la CFVU. Les 400 k€ sont une estimation du bénéfice généré après déduction des aides et remboursements aux étudiants. La répartition entre fonctionnement et personnel sera décidée en groupe de travail.

Rachel SCHURHAMMER précise que le groupe de travail va réfléchir à la politique d'accueil des étudiants étrangers grâce aux droits différenciés.

Caroline CARLOT-SCHMITT s'étonne que ces fonds ne puissent pas être utilisés en 2025.

Rachel SCHURHAMMER souligne qu'il n'est pas possible de prévoir des dépenses pour le moment. Le remboursement des droits différenciés a été voté lors de la précédente réunion, mais il n'y aura pas de stabilisation des moyens avant le mois de décembre. Cela étant, la CFVU doit formuler des propositions pour mobiliser les fonds des droits différenciés pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers.

*Yann GAUDEAU présente la répartition N1-N2 entre les 35 composantes, qui a été transmise aux élus en amont.*

Joséfa BLEU demande si les changements entre 2025 et 2026 sont liés au nombre d'étudiants.

Yann GAUDEAU répond par l'affirmative. Chaque changement a un impact sur les autres composantes. En effet, si une composante reste à effectif constant, alors que toutes les autres sont en hausse, sa part va diminuer mécaniquement car l'enveloppe globale reste la même.

Aurélie BOURDERIOUX s'interroge sur les coefficients et les points pédagogiques.

Yann GAUDEAU explique que les coefficients pédagogiques servent à quantifier les besoins de fonctionnement récurrent des composantes (par exemple, les facultés de science dépensent plus en moyenne).

Caroline MESSNER-WOLFF ajoute que le modèle de répartition repose sur une enveloppe et un nombre de points, attribués par composante en fonction des effectifs et des taux définis en 2014.

Aurélie BOURDERIOUX demande si les coefficients tiennent compte des ressources propres des composantes. Par exemple, une école d'Ingénieurs bénéficie de frais d'inscription plus élevés qu'un IUT.

Yann GAUDEAU répond que les droits d'inscription ne reviennent pas directement à l'école d'Ingénieurs. Pour le moment, le modèle ne prend pas en compte les ressources propres. C'est d'ailleurs un levier d'optimisation : certaines composantes pourraient mobiliser leurs ressources propres pour investir et laisser une part de dotation aux autres.

Rachel SCHURHAMMER précise que ces chiffres ne représentent qu'une partie des budgets globaux des composantes. Cela étant, les composantes avec de faibles ressources propres pourront être aidées dans le cadre des dialogues stratégiques.

Marcelin SITTER s'enquiert de la baisse de 33 000 € pour l'IUT Robert Schuman entre 2025 et 2026.

Yann GAUDEAU répond que c'est lié à la hausse de la population d'apprentis, qui ne comptent pas dans l'effectif. Cette baisse peut être compensée par des ressources propres.

Nathan HANEN estime que cette méthode de répartition en fonction des effectifs avantage les composantes qui ont plus d'étudiants.

Yann GAUDEAU confirme que ce système peut faire l'objet d'une discussion.

Rachel SCHURHAMMER admet que cette clé de répartition n'est pas toujours satisfaisante, mais tous les sujets ne peuvent être débattus en même temps. En outre, certaines composantes ne consomment pas l'intégralité de leur dotation. Un travail sur le taux d'exécution peut être mis en place.

Nathan HANEN suggère d'améliorer le taux d'exécution à travers le coefficient pédagogique.

Rachel SCHURHAMMER répond que cela doit se faire via des demandes spécifiques aux composantes.

Fabrice FAVRET note que la Faculté de langues dispose des deux tiers de la dotation spécifique.

Yann GAUDEAU indique que cela correspond à la dotation de fonctionnement du LANSAD.

Rachel SCHURHAMMER précise que ce service fournit un service de perfectionnement en langues aux étudiants non spécialistes.

Bruno TRESCHER espère que la répartition du budget IdEx tiendra compte des nouveaux critères.

Rachel SCHURHAMMER déclare que la CFVU décidera du système de répartition des moyens IdEx.

*Le point 3 est adopté à la majorité (23 pour, 10 contre, 2 abstentions).*

### **Informations (suite)**

#### **2. Bilan de la politique des droits différenciés**

Jean-Paul DE LA RICA rappelle que les droits d'inscription différenciés résultent d'une réforme de 2018 dans le cadre de la stratégie « Bienvenue en France ». En principe, ils concernent tous les étudiants extracommunautaires. En 2025, ils s'élèvent à 2 895 € pour les diplômes du premier cycle, et à 3 941 € pour les autres cycles.

La loi prévoit une liste de situations dans lesquelles les étudiants ne sont pas assujettis aux droits différenciés :

- Les étudiants en provenance de France, ou d'un autre pays de l'UE, de l'EEE, de Monaco, d'Andorre ou du Québec,

- Les doctorants, 3<sup>e</sup> cycle de santé et HDR,
- Les étudiants extracommunautaires inscrits en 2018-2019,
- Les réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire,
- Les résidents de longue durée,
- Les domiciliés fiscaux depuis plus de deux ans,
- Les élèves de CPGE.

Mis à part les catégories ci-dessus énoncées, tous les étudiants extracommunautaires sont assujettis aux droits différenciés. Ces derniers peuvent toutefois bénéficier d'exonérations, qui peuvent être de deux types.

Les exonérations non plafonnées au niveau de l'établissement incluent :

- Les bourses du gouvernement français,
- Les exonérations d'ambassades,
- Les exonérations prévues dans le cadre des accords et programmes d'échange entre établissements,
- Les formations à distance à l'étranger,
- Les publics empêchés formés à distance (personnes incarcérées).

En dehors de cette liste, toutes les exonérations décidées par l'établissement entrent dans le calcul du plafond de 10 %. Cela regroupe également les autres motifs d'exonération (enfants du personnel, etc.).

Le Conseil d'administration (CA) de l'Unistra, le 26 septembre 2023, a décidé d'exonérer partiellement les étudiants extracommunautaires préparant un diplôme du 1<sup>er</sup> cycle pour ramener leurs droits d'inscription au même niveau que ceux acquittés par les étudiants nationaux. Il faut préciser que même une exonération partielle fait basculer les étudiants dans le calcul du plafond de 10 %.

Le CA a pris une première mesure transitoire en septembre 2023, visant à appliquer cette même exonération partielle aux étudiants extracommunautaires inscrits dans un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle en 2023-2024 et en 2024-2025, jusqu'à l'obtention du diplôme en question.

Ensuite, le CA a mis en place une seconde mesure transitoire le 17 décembre 2024, toujours sur le même modèle, pour les étudiants inscrits à l'Unistra en 2024-2025 qui s'inscriraient en première année d'un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle en 2025-2026.

Le plafond se calcule de la manière suivante : nombre d'étudiants exonérés par l'établissement (hors exonérations non plafonnées mentionnées ci-dessus), divisé par le nombre total d'étudiants communautaires et extracommunautaires inscrits à l'Université (y compris les DU et les apprentis en formation initiale, et en dehors des formations continues, auditeurs libres, BGF, BCS et pupilles).

Le taux d'exonération a augmenté mécaniquement depuis l'année 2019-2020, car les étudiants inscrits en 2018-2019, qui n'étaient pas assujettis, ont quitté l'université au fur et à mesure de l'obtention de leurs diplômes. Le plafond a été franchi en 2023-2024 avec 10,49 % de taux d'exonération.

En 2024-2025, le taux d'exonération a été mesuré à 10,63 %. Toutefois, il va augmenter à la suite de la décision du CA de rembourser les droits différenciés perçus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, car cela constitue une nouvelle exonération.

Pour 2025-2026, avec des données arrêtées au 7 octobre 2025, le taux d'exonération est de 9,51 %. Néanmoins, la campagne d'inscription n'est pas terminée.

D'un point de vue financier, pour l'année 2024-2025, 248 étudiants étaient redevables des droits différenciés. 177 d'entre eux ont réglé la totalité, et les 71 autres n'avaient pas encore soldé leurs droits au 22 septembre 2025. Ils ont bénéficié d'une admission en non-valeur à la suite de la décision de la Présidente d'abandonner les poursuites pour les sommes à recouvrir. Le montant total dû était de 894 369 € et le montant effectivement payé a été de 752 530,17 €, soit un écart de 141 838,83 €.

L'aide exceptionnelle de 189 000 € est incluse dans les 752 k€, même si elle provient de l'Université. Le nombre d'étudiants extracommunautaires exonérés au titre de l'année 2024-2025 est de 4 122, soit un montant total d'exonérations de 11 917 941 €. Enfin, le montant maximum théorique à rembourser au titre de la décision du CA du 30 septembre 2025 (si tous les étudiants formalisent la demande) est de 180 161,40 €. En déduisant l'aide exceptionnelle et ce remboursement, l'enveloppe à consacrer à l'accueil des étudiants étrangers s'élève à environ 400 k€.

Pour l'année 2025-2026, 428 étudiants sont potentiellement redevables des droits différenciés, pour un montant théorique de 1 686 748 €. Pour le moment, 176 étudiants ont mis en place un échéancier complet, et 128 ont seulement entamé la démarche.

En conclusion, aucun impact n'a été constaté en termes d'attractivité, car le nombre d'étudiants extracommunautaires inscrits a augmenté entre 2023-2024 (9 996) et 2024-2025 (10 240). Cette tendance semble se confirmer en 2025-2026, car le nombre d'étudiants extracommunautaires inscrits au 7 octobre 2025 (8 554) est supérieur à 2024 (8 166).

Pascal DIDIER s'interroge sur la répartition entre premier et deuxième cycle selon les nationalités.

Jean-Paul DE LA RICA répond que certains pays sont plutôt représentés en Master, notamment le Maroc, ce qui s'explique par les nombreux accords de coopération et de partenariats. Dans ce cas, les conventions prévoient presque toujours une exonération des droits différenciés.

Rachel SCHURHAMMER précise que le nombre de doctorants n'est pas encore connu. Or ils sont comptabilisés dans le nombre total au dénominateur du taux d'exonération.

Jean-Paul DE LA RICA confirme ce point. Par ailleurs, il faut bien rappeler que ce plafond de 10 % concerne toutes les exonérations consenties par l'établissement, et pas seulement sur les droits différenciés.

Sylvie RAISON observe que le plafond n'est pas atteint pour 2025-2026. La question est de savoir quelles seraient les conséquences d'un dépassement des 10 %.

Jean-Paul DE LA RICA indique que le plafond de 10 % sera très probablement dépassé durant l'année. Puisque le nombre d'inscrits et d'exonérés varie régulièrement, il n'est possible d'avoir un résultat définitif qu'une fois l'année terminée.

Rachel SCHURHAMMER ajoute que, si le plafond de 10 % est dépassé, il faudra utiliser le budget de l'établissement. Cette situation est inquiétante. Avec cette politique, il est possible de se maintenir à environ 10 %, mais il ne faudrait pas monter plus haut.

Yann GAUDEAU confirme que le modèle a été construit pour fonctionner avec un taux d'exonération d'environ 10 %. Cependant, si le dépassement est trop important, cela constituerait une infraction à la loi et le rectorat pourrait intervenir.

Bernard LICKEL souligne que le réel enjeu se situe dans les 11 M€ d'exonérations consenties. En effet, le ministère peut baisser sa dotation d'autant, en considérant que l'Université peut supprimer sa politique d'exonération.

Pascal DIDIER s'interroge sur la situation des étudiants qui n'ont pas encore accepté d'échéancier.

Jean-Paul DE LA RICA explique que, lors de l'inscription sur Apogée, les étudiants payent une quote-part correspondant aux droits dus par les étudiants nationaux. Ensuite, pour payer le reste des droits différenciés, il peut demander un échéancier ou s'acquitter des droits en une seule fois. Pour le moment, 176 étudiants ont finalisé la démarche de règlement ou d'échéancier, et 128 étudiants ont lancé la démarche mais ne l'ont pas finalisée. En sus, 124 étudiants n'ont entrepris aucune démarche.

Pascal DIDIER relève que ces derniers risquent de ne plus être inscrits à l'Unistra à compter du 15 décembre.

Rachel SCHURHAMMER répond par l'affirmative. Tous ceux qui n'auront pas acquitté la totalité des droits au 15 décembre ne seront pas inscrits.

Pascal DIDIER s'étonne que la Direction laisse ses étudiants suivre des cours alors que leur inscription risque d'être annulée.

Jean-Paul DE LA RICA déclare que plusieurs mails ont été diffusés pour rappeler la nécessité de régler les droits d'inscription et les enjeux d'un non-règlement.

Rachel SCHURHAMMER confirme que la communication a été particulièrement large depuis la rentrée auprès des étudiants, personnels, composantes, responsables de formation, etc. Il n'est pas possible de faire plus.

Jean-Paul DE LA RICA rappelle que les étudiants qui n'ont pas demandé d'échelonnement du paiement peuvent régler les droits jusqu'au 31 octobre.

Rachel SCHURHAMMER admet que c'est une situation profondément déplaisante.

Caroline CARLOT-SCHMITT demande comment a été défini le montant de 400 k€ sur la ligne « bienvenue en France » du budget 2026.

Yann GAUDEAU explique que cela correspond au montant encaissé en 2024-2025 au titre des droits différenciés, après déduction des aides et des remboursements. Le même montant a été remis en 2026 par mesure de prudence, car la situation peut encore évoluer (exonérations supplémentaires, etc.).

Rachel SCHURHAMMER confirme que c'est un budget prévisionnel sur la base de l'année précédente. Il pourra être adapté au BR en fonction des projections. Les élus sont encouragés à faire preuve d'inventivité pour proposer des mesures d'accueil des étudiants.

Anya LUTZ demande si les élus auront accès à la présentation.

Rachel SCHURHAMMER répond par l'affirmative.

Anya LUTZ souhaite savoir pourquoi les droits différenciés payés par les étudiants doivent être réutilisés par la CFVU.

Rachel SCHURHAMMER indique que les moyens perçus via les droits différenciés doivent être fléchés pour l'amélioration des conditions d'accueil de tous étudiants internationaux (communautaires et extracommunautaires). C'est une logique de redistribution.

Anya LUTZ suggère d'utiliser ces fonds sous forme de bourses pour aider les étudiants à payer les droits différenciés.

Rachel SCHURHAMMER répond que ce n'est pas possible, car ce serait considéré comme une nouvelle exonération. Or ce n'est pas possible, car le plafond de 10 % est atteint.

Pascal DIDIER demande si 100 % des sommes perçues au titre des droits différenciés sont utilisées dans ce dispositif.

Rachel SCHURHAMMER reconnaît qu'il est difficile de cibler uniquement les étudiants étrangers. Par exemple, certaines actions transversales peuvent concerner principalement les étudiants internationaux, mais pas seulement (rénovation de cafétéria). À l'inverse, amplifier les cours de FLE vise seulement les

étudiants étrangers. La CFVU pourra discuter de ces dépenses pour qu'elles servent au maximum, et surtout aux internationaux.

Bernard LICKEL déclare qu'un bilan de toutes ces actions sera présenté pour garantir la transparence. L'objectif est de récolter des idées dans un premier temps, puis d'y associer les services dédiés à la vie universitaire (santé, etc.).

Rachel SCHURHAMMER précise que cela ressemble à la CVEC. Les moyens issus des droits différenciés seront fléchés sur des actions transversales pour les étudiants. Les partenaires pourront également être impliqués, notamment le CROUS. L'enveloppe de départ est d'environ 400 k€ pour commencer à travailler, mais elle pourra évoluer lors du BR.

Caroline CARLOT-SCHMITT considère que des actions récurrentes seront mises en place une fois que la manne existera, et il ne sera plus possible de retourner en arrière. L'État va s'emparer de ce constat pour poursuivre sa politique de baisse des subventions, et les Universités vont passer en gestion de crise permanente.

Rachel SCHURHAMMER reconnaît que cela résume bien la situation actuelle. La Direction est en gestion de crise perpétuelle, et avance dans le brouillard.

Laurence RASSENEUR rappelle que la politique d'assèchement des finances des Universités est menée depuis plusieurs années. Ce dispositif en est une illustration parmi d'autres. C'est un nouveau pas vers une hausse des droits d'inscription de tous les étudiants. Il faut tenter de résister à cette tendance politique.

Yann GAUDEAU considère que les tendances politiques futures seront décidées lors des élections présidentielles de 2027. Certains partis vont sans doute mettre en place une hausse des droits d'inscription à l'Université, tandis que d'autres renforceront les subventions. Chaque citoyen votera selon ses convictions.

Rachel SCHURHAMMER déclare que la position de l'Université a beaucoup évolué en un an. Les mesures de prudence et l'appel à la maîtrise des coûts sont là pour éviter que l'Université ne périclite. Encore une fois, la période est particulièrement incertaine, et 57 000 étudiants seront diplômés en fin d'année. Il faut prévoir l'année 2026-2027 sans aucune visibilité sur les moyens disponibles, ni sur la campagne d'emplois. L'idée est donc de sauvegarder l'existant en rationalisant, et en faisant comprendre aux composantes que c'est dans leur intérêt. Sinon, les coupes budgétaires futures seront brutales. Le rectorat suit de près les filières avec de faibles effectifs, et réfléchit régulièrement sur la fermeture de celles-ci.

Laurence RASSENEUR estime que l'État cherche à encourager la privatisation de l'enseignement supérieur, en privant l'Université de ses moyens.

Bernard LICKEL considère que ce débat est purement politique. Même si l'Université s'est élevée contre l'instauration des droits différenciés, elle est obligée de respecter la loi.

## Délibérations (suite)

### **4. Procès-verbal de la CFVU du 23 septembre 2025**

*Le point 4 est reporté à la prochaine CFVU en attendant le retour du verbatim.*

### **5. Désignations de représentants de la CFVU**

#### **5.1. Commission reconstitution carrière**

Rachel SCHURHAMMER indique que cette Commission est chargée de préparer les réunions du Conseil académique restreint qui se prononce sur les demandes individuelles de reconstitution des carrières d'enseignants-chercheurs, maîtres de conférences ou professeurs pour déterminer l'échelon auquel ils sont recrutés. La CFVU doit désigner 3 représentants issus des collèges A et B (1 représentant du secteur Droit, économie, gestion, et 2 représentants du secteur Sciences et technologies). La Commission se réunit une à deux fois par an.

Bruno TRESCHER s'étonne de cette recomposition, sachant que la Commission s'est réunie récemment.

Clémentine BOURGEOIS précise qu'il y a eu un départ récent, et deux sièges qui n'avaient pas été pourvus faute de candidats. C'est pourquoi l'appel est réitéré pour trois postes.

*En l'absence de candidature, aucun représentant n'est désigné.*

#### **5.2. Conseil d'orientation du Service de formation continue**

Dominique SCHLAEFLI explique que le SFC est un service commun. Tous les SFC de France sont régis par un même décret. Ce service a donc le double statut de service et de composante. Le Conseil d'orientation est donc l'équivalent d'un Conseil de composante.

Rachel SCHURHAMMER ajoute que ce Conseil se réunit une fois par an. Il est important que la CFVU y participe afin d'avoir des renseignements sur la formation continue. Les candidats peuvent être issus des collèges A, B ou BIATSS.

*Sylvie RAISON se porte candidate.*

*Sylvie RAISON est désignée à l'unanimité (34 voix favorables).*

#### **5.3. Commission ad hoc « Expérimenter, transformer et amplifier la pédagogie » (ETAP)**

Sophie KENNEL déclare qu'il s'agit de transformer la Commission qui évaluait les demandes de financement IdEx, qui va s'unifier avec d'autres leviers. Cette nouvelle Commission va évaluer les demandes et auditionner les candidats qui feront des demandes de financements pour des projets d'investissements et d'innovation pédagogique.

La composition proposée est la suivante :

- 3 représentants de la Vice-présidence Formation,
- Le Directeur général adjoint des services, M. Bernard LICKEL,
- 7 représentants de la CFVU (2 représentants du collège A, 2 représentants du collège B, 1 représentant du collège BIATSS et 2 représentants étudiants).

Nathan HANEN s'enquiert du nombre de réunions par an.

Sophie KENNEL répond qu'elle se réunira 3 ou 4 fois par an pour répondre à un maximum de demandes.

Bernard LICKEL précise que les dossiers seront instruits par la Vice-présidence.

Joséfa BLEU demande si cette Commission s'ajoute à la Commission Investissement pédagogique.

Sophie KENNEL indique qu'elle la remplace.

*Léonard TODUA, Elio CATALAN et Nathan HANEN se portent candidats pour le collège étudiant.*

*Fabrice FAVRET et Bruno TRESCHER se portent candidats pour le collège A.*

Sophie KENNEL souligne l'importance de la participation aux réunions, pour garantir la richesse des débats.

*Aucun candidat ne se présente pour le collège B et le collège BIATSS.*

*Fabrice FAVRET et Bruno TRESCHER sont élus à l'unanimité pour représenter le collège A dans la Commission ETAP (33 voix pour).*

Vincent LECLERC suggère d'accorder 3 sièges aux représentants étudiants, puisqu'il y a 3 candidatures.

Rachel SCHURHAMMER estime qu'il n'est pas opportun de modifier la composition.

Sophie KENNEL relève qu'il est possible de prévoir deux titulaires et un suppléant. En effet, les étudiants ont parfois du mal à se libérer pour les commissions.

Rachel SCHURHAMMER propose que les deux candidats qui arrivent en tête soient titulaires, et que le troisième soit suppléant.

*La séance est suspendue à 16 h 17 le temps de définir les modalités de vote.*

*La séance reprend à 16 h 29.*

Bernard LICKEL propose de recourir à un vote à distance. Un mail sera envoyé avec les trois noms et organisations syndicales. Les élus seront invités à proposer deux noms de titulaires par retour de mail.

Ségolène PLYER souhaite que les mails soient supprimés ensuite.

Bernard LICKEL approuve ce point. Ce sera peut-être une autre modalité, mais la CFVU est appelée à se prononcer sur le principe du vote à distance dans les jours suivants la réunion.

*Marcelin SITTER se porte candidat en tant que représentant suppléant pour le collège étudiant.*

*La CFVU approuve le principe du vote à distance à l'unanimité (33 voix pour).*

#### **6. Projets d'ouverture à l'alternance pour l'année universitaire 2026-2027**

Samira KHEMKHEM déclare que plusieurs propositions d'ouverture à l'apprentissage sont portées par différentes composantes. Ces projets ont été validés par la Commission Alternance le 18 septembre 2025. Ils s'inscrivent dans la dynamique de professionnalisation et de lien avec le monde professionnel.

La Faculté de géographie et aménagement ouvre le Master 2 Géographie, aménagement, environnement et développement à l'apprentissage. Ce dossier a été soutenu par l'agence du climat. L'organisation pédagogique est solide.

La Faculté des Sciences économiques et de gestion souhaite ouvrir à l'apprentissage le Master Management de l'innovation et de créativité, et le Master Management et commerce international.

Enfin, la Faculté de chimie demande à ouvrir le Master 2 Chimie verte à l'apprentissage, avec 13 lettres de soutien provenant de diverses entreprises.

Ces ouvertures ont été construites avec le CFAU et accompagnées par les composantes et la DES, avec des rythmes adaptés et des volumes horaires compatibles. Les étudiants bénéficieront d'expérience de terrain sur un temps long.

Ces dossiers seront examinés le 23 octobre par le Conseil de direction et d'apprentissage du CFAU, puis le 20 novembre en Conseil de perfectionnement du CFAU. La CFVU doit voter pour poursuivre la démarche.

Ségolène PLYER observe que le Master MIC fait l'objet de plusieurs demandes d'améliorations.

Samira KHEMKHEM confirme que toutes ces demandes ont été prises en compte. Les observations de la Commission figureront au dossier pour que la CFVU puisse mesurer le travail effectué.

*Le point 6 est adopté à l'unanimité (33 voix pour).*

**7. Cahier des charges de l'AAP Investissement formation 2026**

Sophie KENNEL indique que, malgré la réduction budgétaire, il est proposé de maintenir cet appel à projets en l'état, à titre transitoire. Il aura vocation à être repensé avec les autres leviers financiers lors des dialogues stratégiques de gestion.

*Le point 7 est adopté à l'unanimité (33 voix favorables).*

**Approbation****8. Dispositifs et soutiens financiers dans le cadre du portail Formation**

Sophie KENNEL indique que ce dispositif n'est pas nouveau, il s'agit plutôt d'une fusion et d'une amélioration. Le nouveau nom serait ETAP (Expérimentation, Transformation et Amplification pour la Pédagogie).

Ce dispositif résulte de la fusion de l'IdEx Structuration et de l'IdEx Transformation. Il permet d'intégrer de nouveaux leviers, notamment des financements SFRI Stratus. Cela permettrait de renforcer la Formation par la recherche. Il n'y aurait plus un seul appel annuel, mais il y aurait trois ou quatre échéances par an afin que la CFVU valide les projets. Enfin, le processus d'évaluation a été extrêmement simplifié. Un résumé du projet est demandé, ainsi que les objectifs et résultats attendus à la suite du financement.

La procédure serait également simplifiée. Auparavant, il fallait produire une lettre d'intention, passer une audition et fournir un dossier de candidature. L'idée est de conserver uniquement l'audition car elle permet de mieux comprendre le dossier, et de formuler des observations et recommandations aux équipes projet. L'idée est d'assurer une égalité de traitement, et de renforcer la faisabilité du projet. En effet, il est toujours intéressant d'échanger avec des experts du domaine qui peuvent être invités en audition. L'objectif est la disparition des appels à projets ponctuels, pour rester au plus près des besoins et assurer la dépense de l'intégralité des moyens dédiés.

*Le point 8 est approuvé à la majorité (25 voix pour, 9 abstentions).*

**9. Proposition de modification des dispositifs de bourses de mobilité – DRI**

Camille FLORENTZ indique que le pôle Mobilité internationale gère toutes les bourses hors Erasmus. Le dispositif d'aide à la mobilité internationale est géré par délégation de compte de tiers, car ce sont les fonds du gouvernement. Il est dédié aux étudiants boursiers CROUS. Après le COVID, des reliquats ont été répartis en augmentant les forfaits individuels. Cependant, l'enveloppe a été diminuée en 2025, et un bilan intermédiaire a été demandé par le ministère.

Afin d'utiliser au mieux ce budget, il est proposé de modifier les forfaits en augmentant les mensualités de 400 € pour chaque étudiant, une harmonisation entre les stages et les études, et une simplification des critères d'éligibilité. De ce fait, le dispositif pourrait être ouvert aux L1 pour les stages et aux mobilités dans les doubles diplômes. Il n'y aurait pas d'augmentation du nombre de candidats à partir de la L2, mais les forfaits seraient plus importants.

Ségolène PLYER observe que les étudiants perçoivent la même somme s'ils partent 3 ou 4 mois (1 200 €).

Camille FLORENTZ confirme qu'un étudiant partant 4 mois en mobilité perçoit 3 mois de bourse. En effet, beaucoup d'étudiants donnent des dates approximatives, et rentrent souvent avant le délai prévu. Cela occasionne de nombreux reversements. Pour éviter ce phénomène, la bourse a été réduite d'un mois.

Il existe également un dispositif Unistra qui est financé par la dotation DRI et l'IdEx. Il concerne les études, les stages et les programmes courts. Jusqu'à présent, il était limité à certaines destinations hors Europe. L'idée est de l'ouvrir au monde entier pour améliorer la lisibilité pour les étudiants, et pour s'adapter au rythme de signature des conventions internationales. Il est également proposé d'harmoniser les forfaits à 550 € par semestre, que ce soit pour les études ou pour les stages, sans critères de pays. Toutefois, il n'est pas possible de l'ouvrir aux L1.

Ségolène PLYER note qu'il est possible d'effectuer des stages en Russie.

Camille FLORENTZ précise que cela figurait dans le précédent dispositif. Le financement ne signifie pas que des étudiants peuvent être envoyés en Russie. Cela dépend des composantes et du Fonctionnaire Sécurité et Défense.

Bernard LICKEL confirme qu'il n'est pas possible d'effectuer un stage en Russie.

Camille FLORENTZ présente le dispositif de mobilité groupée. Le dispositif EUCOR a été élargi à la région du Rhin Supérieur. Grâce au projet Sensus, il a été possible de créer un second dispositif groupé en dehors de cette zone. Le formulaire a été harmonisé en début d'année pour englober toutes les demandes de mobilité.

Le prochain objectif est de n'avoir qu'un seul dispositif de mobilité groupée. La taille des groupes a été limitée pour donner l'opportunité à tout le monde de partir. L'idée n'est pas de financer le projet complet mais de soutenir plusieurs projets. Le type de mobilités prises en compte va être harmonisé pour accueillir le plus de demandes possible.

Au niveau du cadrage, le porteur de projet est l'interlocuteur de la DRI. Le projet doit être discuté avec le Doyen et les responsables administratifs. Les fonds peuvent être redistribués aux étudiants, ou alors la composante peut prendre en charge une partie du projet. Cette dernière solution est recommandée car cela simplifie les démarches administratives.

Ségolène PLYER souligne que le fait de privilégier les voyages en train est une bonne chose d'un point de vue environnemental.

Camille FLORENTZ explique que les forfaits ont été ajustés aux tarifs des bus. Ensuite, le train est privilégié à la voiture car cela permet d'avoir un justificatif. Pour le projet Sensus, hors Rhin supérieur, le justificatif est la nuitée.

Rachel SCHURHAMMER ajoute que les moyens de financements sont ajustés au mieux. Concernant l'impact environnemental, il est évident que le train est à privilégier, même si cela coûte parfois plus cher.

Camille FLORENTZ explique que le programme Erasmus a mis en place des bourses pour l'inclusion et le transport vert. Pour partir en dehors de l'Europe, c'est plus difficile.

Rachel SCHURHAMMER souligne que ce type de voyage en groupe mérite d'être promu, ne serait-ce que pour une journée. Les Universités du Rhin supérieur sont facilement accessibles.

Camille FLORENTZ souligne que l'objectif du dispositif n'est pas de financer des allers-retours entre les Universités EUCOR. Il vise à inciter des mobilités individuelles à l'initiative des étudiants, et à créer des liens entre les Universités pour accentuer les mobilités entre les porteurs de projets.

Enfin l'IdEx sortant concerne les étudiants sélectionnés par les composantes. La DRI donne un nombre de semestres financés, et ils sont attribués aux lauréats. Il a été proposé d'ouvrir le dispositif aux stages, car les stages en Santé sont régulièrement inéligibles car ils sont supérieurs à deux mois.

*Le point 9 est approuvé à l'unanimité (34 voix pour).*

## **10. Tarifs des certifications proposées par la cellule de certifications en langues – Facultés des langues**

Rachel SCHURHAMMER informe qu'un vote aura lieu lors de la prochaine réunion sur la mise en place du marché pour la certification en langue anglaise, car il arrivera à échéance en mai 2026. Une étude des besoins est en cours dans les composantes. Un appel d'offres va être lancé après la prochaine CFVU.

### **10.1. TOEIC**

Hervé BERVILLER déclare que les tarifs du TOEIC augmentent de 1,50 €, passant à 53 €. Certaines écoles d'ingénieurs demandent cette certification. Elle est également nécessaire pour plusieurs mobilités.

Rachel SCHURHAMMER rappelle que ce vote est indispensable pour procéder à la facturation.

### **10.2. LTE**

Hervé BERVILLER indique que cette certification est financée par le ministère pour les étudiants de L3 et de BUT. Le tarif est de 30 €. Ce marché sera également renouvelé en mai 2026.

Rachel SCHURHAMMER précise qu'il n'est pas possible de savoir si le soutien de l'État va être renouvelé.

### **10.3. WIDAF**

Hervé BERVILLER déclare que cette certification de langue allemande concerne peu d'étudiants. Il s'agit d'un renouvellement par rapport à 2024-2025.

Rachel SCHURHAMMER précise que les étudiants peuvent bénéficier de tarifs négociés pour passer des certifications dans diverses langues, et pas seulement l'anglais.

*Les points 10.1, 10.2 et 10.3 sont approuvés à l'unanimité (34 voix pour).*

**11. Divers**

Aurélie BOURDERIOUX demande si la séance est enregistrée pour la rédaction du verbatim.

Rachel SCHURHAMMER répond par l'affirmative.

Aurélie BOURDERIOUX revient sur le fonctionnement de la liste de diffusion CFVU. Certains mails n'ont pas été modérés.

Jean-Paul DE LA RICA suppose qu'il s'agit d'un oubli. Ce sera traité rapidement.

*En l'absence d'autres remarques, la séance est levée à 17 h 12.*